

**MISSION PERMANENTE
DU BURKINA FASO
GENÈVE**



Unité - Progrès - Justice

**AMBASSADE DU BURKINA FASO
AUPRÈS DE LA
CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE**

**DECLARATION DE MADAME MONIQUE ILBOUDO
MINISTRE DE LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS,
CHEFFE DE LA DELEGATION DU BURKINA FASO
A LA 4^{ème} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

Genève, le 13 mars 2007

A vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

La quatrième session du Conseil des droits de l'Homme m'offre l'occasion de prendre la parole, au nom de la délégation de mon pays, le Burkina Faso, pour réaffirmer toute l'importance que nous accordons à la haute instance que vous présidez depuis un an déjà.

Je voudrais vous adresser mes vives félicitations pour le courage et la vision avec lesquels vous dirigez les travaux du Conseil depuis votre élection.

Qu'il me soit permis également de remercier et de féliciter Madame Louise Arbour, Haut commissaire, pour les efforts inlassables qu'elle-même et son équipe déploient en faveur de la promotion et de la protection des droits humains à travers le monde.

L'environnement international est, aujourd'hui encore, perturbé par des violations graves et répétées des droits humains. La situation des droits humains dans certaines régions du monde, notamment au Darfour, au Liban et en Palestine mérite beaucoup d'attention de la part du Conseil afin que des solutions justes et définitives soient trouvées.

Monsieur le Président,

Mon pays s'est résolument engagé en faveur de la promotion et de la protection des droits humains. Il ne cesse de consentir des efforts visant à enraciner l'Etat de droit et à créer les conditions pour que les personnes vivant sur son territoire jouissent effectivement de leurs droits tout en assumant leurs devoirs.

Au titre des dits efforts, il convient de relever les actions de consolidation de la démocratie telle que la tenue régulière d'élections libres, fiables et transparentes. Après les présidentielles en novembre 2005, les municipales en mars 2006, mon pays s'apprête à organiser des élections législatives en mai 2007. La communalisation intégrale entreprise depuis les élections de 2006 vient compléter l'œuvre de décentralisation destinée à mieux impliquer les citoyens dans la gestion des affaires publiques.

Conscient du rôle majeur de l'Etat en matière de promotion et de protection des droits humains, le gouvernement burkinabè œuvre inlassablement à la promotion d'une culture citoyenne à travers l'information, la formation et la sensibilisation des citoyens sur leurs droits et devoirs, concentre son action sur l'éducation à la citoyenneté, à la paix et aux droits humains dans le système éducatif formel, non formel et informel.

A cet effet, un processus d'introduction de l'enseignement spécifique des droits humains dans le système éducatif est en cours.

De même, le gouvernement du Burkina Faso organise depuis 2004, une semaine nationale de la citoyenneté au cours de laquelle sont intensifiées les campagnes de sensibilisation ainsi que différentes actions destinées à former la conscience citoyenne des Burkinabè.

Convaincu que nul pays n'est à l'abri de l'intolérance et de ses effets néfastes tels que les conflits basés sur des facteurs ethniques, religieux ou autres, le Burkina Faso mène depuis 2003 une réflexion sur les mécanismes de prévention des conflits, permettant de promouvoir, dans le strict respect de la diversité culturelle, des valeurs cardinales comme le droit à la vie, à la dignité humaine, à l'égalité. Cette réflexion a donné lieu à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la culture de la paix et de la tolérance.

Monsieur le Président,

Lors de la 2^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, Monsieur Jorge BUSTAMANTE, rapporteur spécial sur les droits des personnes migrantes a présenté le rapport du Burkina Faso sur cette question. Ce rapport avait été élaboré suite à la visite de Madame Gabriela Rodriguez PIZZARO dans notre pays du 02 au 09 février 2005.

Mon pays saisit l'opportunité de la présente session pour réaffirmer sa volonté de mettre en œuvre les recommandations issues dudit rapport, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits de ses ressortissants vivant à l'étranger.

Cependant, comme nous l'avons souligné dans notre déclaration consécutive à la présentation du rapport de mon pays sur les droits des personnes migrantes, la solidarité de la communauté internationale doit être de mise, afin que toute l'aide nécessaire soit apportée à mon pays et aux

pays en développement de façon générale, pour leur permettre de mettre en place et de mener à bien des programmes efficaces et durables de développement dans le but d'améliorer profondément la situation des droits humains sur leur territoire.

Il est vrai que la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil des droits de l'Homme relève avant tout de la responsabilité des Etats. Il leur appartient d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre des recommandations faites par les détenteurs de mandats dans leurs rapports. A cet effet, nous estimons que le mandat de rapporteur spécial doit aller au-delà des visites de pays et de l'élaboration du rapport sur la situation de violation des droits humains qui est dénoncée, pour s'étendre au suivi de la mise en œuvre des recommandations en étroite collaboration avec les Etats concernés. La rigueur observée par le Conseil dans le suivi de ses décisions, en même temps qu'elle témoignera de la crédibilité de ses travaux, renforcera la confiance que les Etats ont placée en lui.

Monsieur le Président,

Les principes d'universalité et d'indivisibilité des droits humains commandent que les travaux du Conseil des droits de l'Homme se déroulent dans le respect de l'égalité entre les Etats. Ces principes commandent surtout de respecter l'équilibre entre droits civils et politiques d'une part et droits économiques, sociaux et culturels de l'autre. Pour une globalisation paisible, il faut que le développement soit considéré comme un droit et qu'il soit fondé sur les droits de chacun à la satisfaction de ses besoins essentiels.

L'extrême pauvreté n'est pas une fatalité. Elle peut et doit être abolie. Il faut pour cela changer de perspective, saisir ce fléau sous l'angle des droits humains.

La lutte sera dès lors menée dans le respect de la dignité des créanciers de ces droits (à l'éducation, à la santé, au logement,...) et dans l'exigence d'une plus grande responsabilité des débiteurs de ces droits au niveau national et international.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso, à l'instar de nombreux autres Etats, se félicite et se réjouit de l'état d'avancement des concertations au sein des différents groupes de travail sur les méthodes de travail du Conseil et plus particulièrement sur l'examen périodique universel, la révision des mandats des procédures spéciales et sur la mise en place d'une nouvelle procédure d'examen des plaintes.

Il appelle de tous ses vœux à :

- la création d'un mécanisme crédible et efficace d'examen des pays, à même d'améliorer substantiellement la promotion et le respect des droits humains, avec un accent particulier sur la situation des enfants, des femmes, des personnes migrantes et déplacées ;
- l'amélioration et la rationalisation des mandats et mécanismes pour plus d'efficacité et de crédibilité des dits mandats et mécanismes ;
- la mise en œuvre d'un mécanisme à caractère confidentiel d'examen des plaintes reçues de particuliers et de groupes dénonçant des violations de droits humains.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso exhorte les membres du Conseil à se laisser guider au cours des travaux, par l'objectivité et la transparence. Il invite les Etats présents à toujours faire preuve d'un sens élevé de concertation et de dialogue sans jamais perdre de vue le but ultime de cette instance qui est la protection des droits fondamentaux des citoyens.

Je vous remercie.